

Signalement par...

Un élève

Un parent

Un personnel

personnel de direction
CE/CPE
surveillants
personnels sociaux et de santé
aumôniers
catéchistes

Chef d'établissement OU
Réfèrent OU
Délégué à la prévention et la
lutte contre le harcèlement et
la violence en milieu scolaire
OU
Directeur de l'Éducation
Nationale, de la Jeunesse et
des Sports

Délégué à la
prévention et la lutte
contre le
harcèlement et la
violence en milieu
scolaire OU Directeur
de l'Éducation
Nationale, de la
Jeunesse et des
Sports

48 heures
ouvrées

AR 7 jours
calendaires

Chef d'établissement +
réfèrent

48 heures
ouvrées

Chef d'établissement +
Réfèrent + Délégué à la
prévention et la lutte contre le
harcèlement et la violence en
milieu scolaire + Directeur de
l'Éducation Nationale, de la
Jeunesse et des Sports

48 heures
ouvrées

AR 7 jours
calendaires

Chef d'établissement + réfèrent

48 heures
ouvrées

AR 7 jours
calendaires

AR 7 jours
calendaires

